

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 22587

présenté par

M. Fuchs, M. Daniel, M. Cubertafon, Mme De Temmerman, Mme Khedher, M. Krabal et
Mme Tiegna

APRÈS L'ARTICLE 48, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.